

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1388)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 63

présenté par

M. Lecoq, M. Chassaigne, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

à l'amendement n° 15 de Mme Obono

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots : « et le traité de Sandhurst. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à compléter le dispositif proposé par cet amendement en ajoutant à la renégociation des accords du Touquet signés en 2003 celui du traité de Sandhurst, traité signé cette année dans le but de renforcer l'accord du Touquet.

La politique migratoire telle que proposée par la France et le Royaume-Uni est indigne. Il est important de profiter du Brexit pour remettre à plat ces accords et proposer un traité qui prenne enfin en compte les droits humains.